

Lycée Français de Jérusalem

Le lycée français de Jérusalem est un établissement du réseau de l'AEFE : l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Ce réseau dépendant du Ministère français des Affaires étrangères compte plus de 300 établissements accueillant 160 000 élèves dans 125 pays

Le lycée suit les programmes officiels du Ministère français de l'Education Nationale et dispose de professeurs hautement qualifiés, titulaires de diplômes français d'enseignement.

Il offre une scolarisation complète de la maternelle à la terminale et prépare aux diplômes français du Brevet et du Baccalauréat

Le Lycée français de Jérusalem occupe des locaux loués à la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition au 66 de la rue des Prophètes (rehov Hanevi'im), une artère ancienne qui relie la vieille ville au centre de Jérusalem Ouest.

La rue des prophète étaient a la fin du XIX^{ème} siècle une adresse prestigieuse. Elle est aujourd'hui encore bordée de plusieurs bâtiments majestueux : outre le couvent Saint Joseph, on peut citer la maison Thabor, conçue et habitée en son temps par Conrad Schick, missionnaire allemand, qui devint l'architecte le plus renommé de la ville dans les années 1890, ou encore, au 64, l'ancienne habitation du peintre victorien William Holman Hunt

Le Couvent dont le lycée utilise en partie les bâtiments est un beau monument de style néoclassique construit en plusieurs étapes entre 1887 et 1930 autour d'une cour intérieure.

Les sœurs de Saint Joseph qui avaient au début des années 1880 ouvert une école dans la vieille ville ont poursuivi leur activité enseignante dans le couvent actuel jusqu'à la seconde guerre mondiale. Un hôpital a ensuite occupé les locaux pendant plusieurs années avant que « l'Ecole française » devenue depuis Lycée ne s'y installe en 1967.

Limité d'abord à une école primaire, l'établissement accueille aujourd'hui un peu plus de deux cents élèves, repartis sur quatorze niveaux de la maternelle à la terminale.

1 L'école maternelle

Les enfants entrent en petite section à l'âge de trois ans et quittent l'école maternelle dans leur sixième année.

L'école maternelle a pour mission d'aider chaque enfant à grandir, à conquérir son autonomie et à acquérir des attitudes et des compétences qui lui permettront de construire des apprentissages fondamentaux. Elle s'appuie sur la capacité d'imitation et d'invention de l'enfant et sur le plaisir de l'action et du jeu. Elle multiplie les occasions de stimuler son désir d'apprendre, de diversifier ses expériences et d'enrichir sa compréhension. Elle est attentive à son rythme de développement et de croissance.

Le programme de l'école maternelle n'est pas encadré par un horaire contraignant. Il présente les grands domaines d'activités à aborder sur les trois ans de la scolarité. Il fixe les objectifs à atteindre et décrit les compétences à construire, avant le passage à l'école élémentaire.

- *Le langage au cœur des apprentissages.*
- *Apprendre à vivre ensemble.*
- *Agir et s'exprimer avec son corps.*
- *Découvrir le monde.*
- *Enrichir sa sensibilité, son imagination, sa création.*

2 L'école élémentaire

L'école élémentaire comporte deux étapes : le cycle des apprentissages fondamentaux, ou cycle 2 (grande section de maternelle, pour faire le lien avec cette première école, cours préparatoire, cours élémentaire première année) et le cycle des approfondissements ou cycle 3 (cours élémentaire deuxième année, cours moyen première année et cours moyen deuxième année).

Le **cycle des apprentissages fondamentaux** est le moment où se construisent ces savoirs élémentaires que sont parler, lire, écrire et compter, qui constituent le socle de la réussite scolaire.

Le **cycle des approfondissements** transforme ces savoirs en instruments intellectuels qui permettent de s'informer, de construire des connaissances solides, de se cultiver : l'élève n'est plus dépendant de l'accompagnement permanent de l'enseignant. Il acquiert ainsi une première autonomie.

Chacun de ces cycles se termine par une évaluation nationale qui permet aux enseignants, mais aussi aux familles, de faire le point sur les acquis, de s'appuyer sur les réussites et de remédier à ce qui ne va pas.

Le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

Le cycle des apprentissages fondamentaux commence à la grande section de l'école maternelle, dès que les enfants entament le chemin qui les conduit à savoir lire et écrire. Toutefois, c'est seulement en première année de l'école élémentaire que l'apprentissage du langage écrit et oral devient systématique.

Il en va de même des mathématiques, dont l'enseignement prend à cette étape toute sa dimension. Des horaires flexibles laissent la possibilité de répondre directement aux besoins des élèves, tout en garantissant qu'un temps suffisant est réservé à chaque domaine. Au cycle 2, les élèves doivent lire et écrire au moins 2 h 30 par jour.

- *Maîtrise du langage et de la langue française.*
- *Apprendre à vivre ensemble.*
- *Mathématiques.*
- *Apprendre une langue étrangère .*
Le lycée français propose aux élèves d'apprendre dès le cycle 2 deux langues étrangères : arabe et anglais.
- *Education Physique et Sportive.*
- *Education artistique.*

Domaines	Horaire minimum	Horaire maximum
Maîtrise du langage	9 h	10 h
Vivre ensemble	0 h 30	0 h 30
Mathématiques	5 h	5 h 30
Découverte du monde	3h	3h30
Langues étrangères	1h	2h
Éducation artistique	3h	3h
Éducation physique et sportive	3h	3h

Le cycle des approfondissements (Cycle 3)

Le programme du cycle des approfondissements fait apparaître des **champs disciplinaires** (le français, l'histoire, les mathématiques, etc.) regroupés en grands domaines (« Langue française, éducation littéraire et humaine », par exemple), qui prennent une identité plus forte et préparent les élèves aux disciplines d'enseignement du collège.

Il définit aussi des **domaines transversaux** (« Maîtrise du langage », « Éducation civique ») qui touchent tous les champs disciplinaires, et qui font l'objet d'exercices fréquents et sont évalués d'une façon régulière et attentive.

Les horaires restent flexibles, pour que le travail puisse être adapté aux besoins des élèves dans chaque champ disciplinaire, mais ils sont fixés de manière assez rigoureuse pour qu'aucun domaine ne soit négligé. Les élèves doivent lire et écrire au moins 2 heures par jour.

Domaines transversaux :

- *Maîtrise du langage et de la langue française.*
- *Éducation civique.*

Champs disciplinaires :

- *Langue française. Éducation littéraire et humaine.*
 - **Littérature (dire, lire, écrire).**
 - **Observation réfléchie de la langue française (grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire).**
 - **Apprentissage d'une langue étrangère (le lycée en propose deux : l'arabe et l'anglais).**
 - **Histoire et Géographie.**
- *Éducation scientifique.*
 - **Mathématiques**
 - **Sciences expérimentales et technologie.**
- *Éducation artistique.*
 - **Arts visuels**
 - **Éducation musicale**
- *Éducation Physique et Sportive.*

Domaines		Horaire minimum	Horaire maximum	Horaire du domaine
Maîtrise du langage	Parler	Transversal		Transversal
	Lire	Transversal		Transversal
	Ecrire	Transversal		Transversal
Education civique	Citoyenneté Vie collective (débat hebdomadaire)	Transversal		Transversal
		0h30		0h30
Education littéraire et humaine	Littérature	4h30	5h	11h30
	Grammaire		1h30	
	Langues étrangères	2h	4h	
	Histoire et Géographie	3h	3h30	
Education scientifique	Mathématiques	5h	5h30	8h
	Sciences expérimentales	2h30	3h	
Education artistique	Education musicale	3h		3h
	Arts visuels			
Education Physique et Sportive		3h		3h

3 Le collège

Le collège est divisé en trois cycles : le **cycle d'observation** (6^{ème}), le **cycle central** (5^{ème} et 4^{ème}) et le **cycle d'orientation** (3^{ème}). Il offre aux élèves un socle commun d'apprentissage et des enseignements choisis. Trois pôles disciplinaires sont développés au cours des quatre années du collège, et des enseignements transversaux les accompagnent.

- *La maîtrise des langages*
- *La culture des humanités*
 - **Français**
 - **Histoire Géographie**
 - **Langues vivantes**
 - **Enseignements artistiques**
 - . **Arts plastiques**
 - . **Education musicale**
 - **Langues anciennes**

- *La culture scientifique et technique*
 - **Mathématiques**
 - **Sciences expérimentales**
 - **Sciences de la vie et de la Terre**
 - **Physique et Chimie**
 - **Technologie**
- *Deux disciplines transversales*
 - **Education civique**
 - **Education Physique et Sportive**

A l'issue des quatre années passées au collège, chaque élève se voit proposer une orientation, soit vers la seconde de détermination, en vue d'un baccalauréat général ou technologique, soit vers une seconde professionnelle, en vue d'un Brevet d'Etudes Professionnelles menant à un baccalauréat professionnel.

4 Le lycée

Le lycée est divisé en deux cycles :

La seconde, **cycle de détermination**, au cours duquel l'élève, outre les enseignements communs, choisit deux enseignements de détermination qui lui permettront de suivre trois filières possibles en vue du baccalauréat général.

Le **cycle terminal** qui regroupe la première et la terminale, au cours duquel l'élève pourra opter, au lycée français de Jérusalem, entre les trois sections suivantes en vue de l'obtention d'un baccalauréat général :

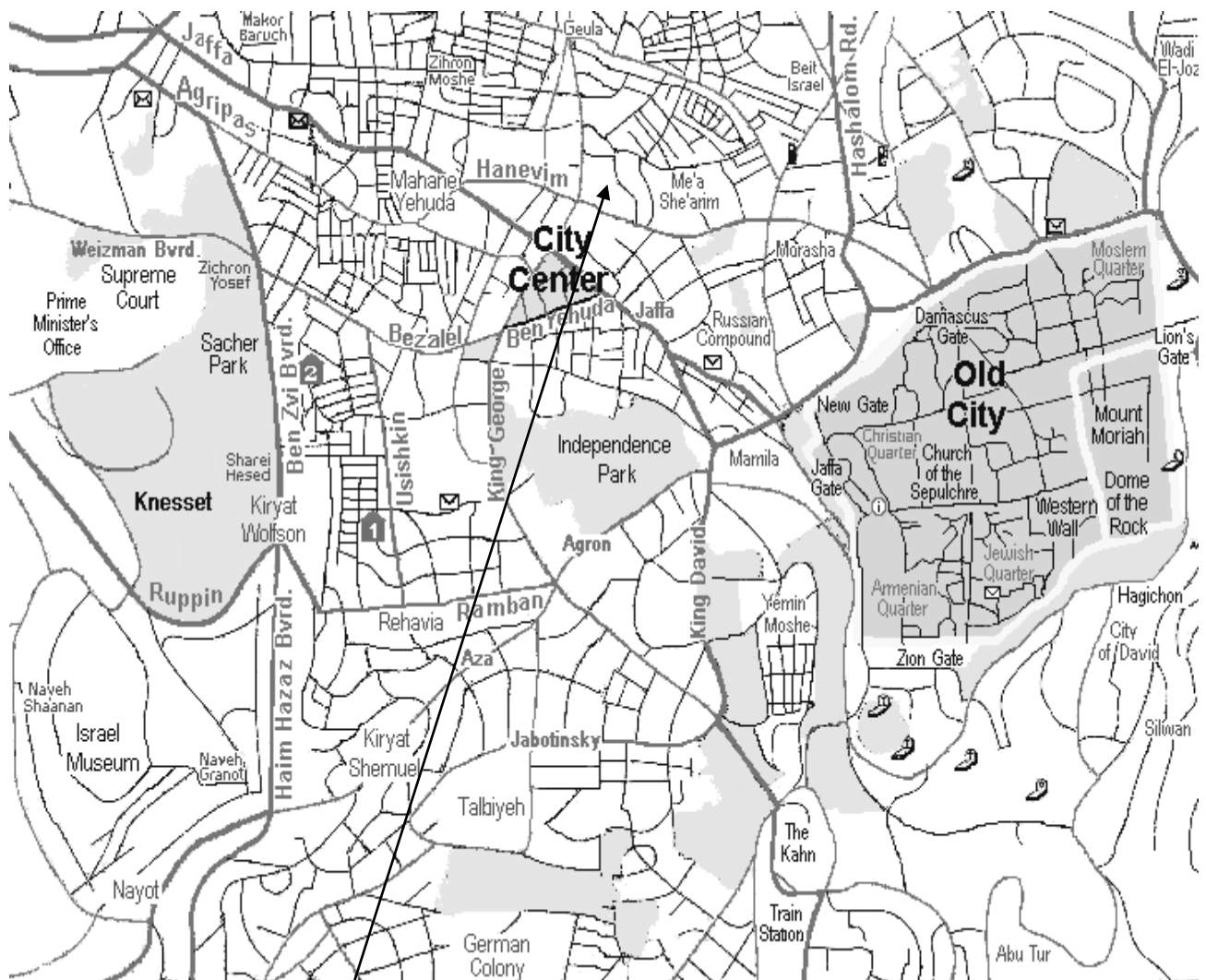
- *Littéraire.*
- *Economique et Sociale*
- *Scientifique*

A l'issue de ces deux années du cycle terminal, l'élève se présente aux épreuves du **baccalauréat général** qui ouvre, en cas de succès, les portes d'entrée à l'enseignement supérieur, Universités ou Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

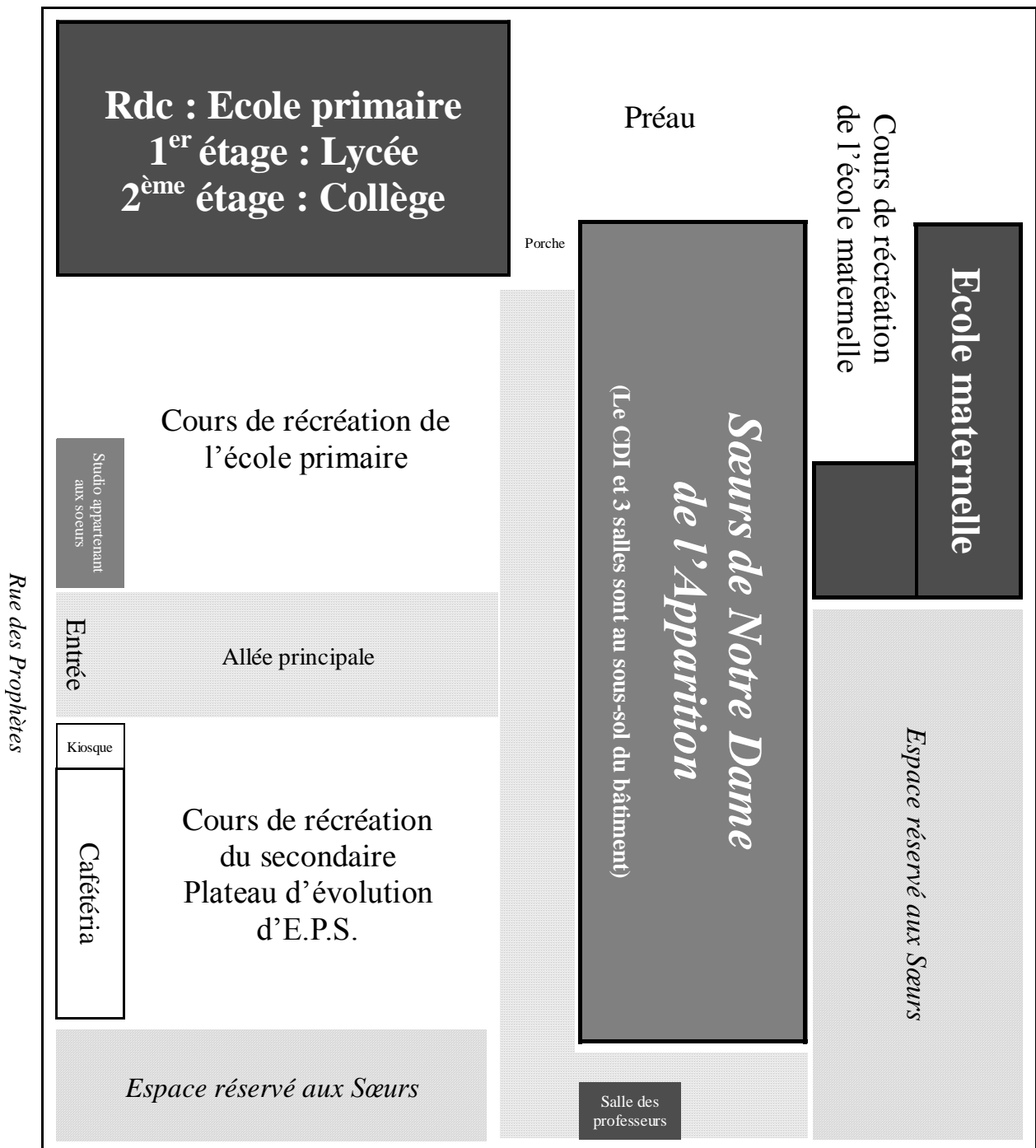
PRIMAIRE		
	Petite Section	Maternelle
	Moyenne Section	
	Grande Section	
Cycle 2 apprentissages fondamentaux	Cours Préparatoire	Ecole Elémentaire
	Cours Elémentaire 1	
	Cours Elémentaire 2	
Cycle 3 approfondissements	Cours Moyen 1	
	Cours Moyen 2	
	SECONDAIRE	
Cycle d'observation	6 ^{ème}	Collège
Cycle central	5 ^{ème}	
	4 ^{ème}	
Cycle d'orientation	3 ^{ème}	Lycée
Cycle de détermination	2 ^{nde}	
Cycle terminal	1 ^{ère}	
	Terminale	

PLAN D'ACCÈS



*Lycée français
de Jérusalem*

PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT



▪ Présentation générale	p. 1
▪ Historique	p. 2
▪ Information sur la scolarité	p. 3
▪ Organisation del'enseignement	p. 8
▪ Plan d'accès	p. 10
▪ Plan de l'établissement	p. 11